

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 février 2018

Le 13 février 2018 à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Domaine des Colonies à Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. Bruno LAFON.

<i>Date de la convocation :</i>	7 février 2018
<i>Nombre de Conseillers en exercice :</i>	36
<i>Présents :</i>	26
<i>Votants :</i>	30

Membres présents :

M. LAFON, Mme LE YONDRE, M. PERRIERE, Mme LARRUE, M. PAIN, M. BAUDY, M. ROSAZZA, M. SAMMARCELLI, Mme COMTE, M. CHAUVET, M. TREUTENAERE, M. CAZENEUVE, M. DEBELLEIX, Mme DESTOUESSE, M. DUBOURDIEU, Mme C. CASAUX, M. ROMAN, Mme GARNUNG, Mme BANOS, M. BELLIARD, Mme A. CAZAUX, M. COURMONTAGNE, M. CASAMAJOU, M. MARTINEZ, M. BAGNERES, M. LASSERRE

<u>Pouvoirs :</u>	Mme PALLET à M. PERRIERE
	M. DEVOS à Mme LARRUE
	Mme GIRARD à M. CASAMAJOU
	Mme CARMOUSE à M. BAGNERES

<u>Membres absents :</u>	Mme MINVIELLE
	M. POCARD
	Mme CAZENTRE-FILLASTRE
	M. OCHOA
	Mme MOYEN-DUPUCH
	Mme CAZAUBON

<u>Secrétaire de séance :</u>	M. TREUTENAERE
--------------------------------------	----------------

FINANCES (RAPPORTEUR : Mme LE YONDRE)

01-2018) Rapport de situation en matière d'égalité femmes/hommes

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2018.

02-2018) Rapport annuel 2017 sur la situation en matière de développement durable

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2017 sur la situation de la Collectivité en matière de développement durable.

03-2018) Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE de la tenue d'un débat autour du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 de la COBAN.

04-2018) Pôle d'Echanges Intermodaux de Biganos – Modification de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- *PROLONGE l'AP/CP sur l'exercice 2018 ;*
- *MODIFIE l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour l'exercice 2018 comme suit :*

<i>Libellé</i>	<i>Montant de l'opération</i>	<i>Réalisation au 31/12/2017</i>	<i>CREDITS DE PAIEMENT 2018 POUR VOTE</i>
<i>DEPENSES</i>	<i>5.422.084,87 €</i>	<i>5.256.343,67 €</i>	<i>157.353,20 €</i>
<i>Etude de sols et levés topographiques</i>	<i>33.797,51 €</i>	<i>24.515,51 €</i>	<i>9.282,00 €</i>
<i>Annonces et insertions</i>	<i>6.079,39 €</i>	<i>6.079,39 €</i>	-
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>394.216,76 €</i>	<i>391.494,91 €</i>	<i>2.724,85 €</i>
<i>Mission SPS</i>	<i>7.380,00 €</i>	<i>7.380,00 €</i>	-
<i>Travaux</i>	<i>4.792.998,04 €</i>	<i>4.647.651,69 €</i>	<i>145.346,35 €</i>
<i>Démolition / Dépollution</i>	<i>187.610,17 €</i>	<i>187.610,17 €</i>	-

- ACTE que les crédits de paiement de 2018 seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018 sur l'opération 42 et que la présente AP/CP fait l'objet d'une annexe budgétaire.*

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

05-2018) Pôle d'Echanges Intermodaux de Marcheprime – Vote de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **PROLONGE l'AP/CP sur l'exercice 2018 ;**
- **MODIFIE l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit sur l'opération 55 :**

Libellé	Montant de l'opération	Réalisation au 31/12/2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018 POUR VOTE
DEPENSES	1.670.300,00 €	1.413.860,32 €	256.439,68 €
<i>Etude de sols / Contrôles / Levés topographiques</i>	11.532,00 €	11.532,00 €	-
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	74.233,67 €	73.687,39 €	546,28 €
<i>Autres missions</i>	3.312,00 €	3.312,00 €	-
<i>Travaux</i>	1.528.557,82 €	1.223.029,95 €	255.893,40 €
<i>Divers (aléas techniques, frais de dossier, acquisition de terrains ...)</i>	52.664,51 €	52.664,51 €	-

- **ACTE que les crédits de paiement de 2018 seront repris au Budget Primitif de l'exercice et que la présente AP/CP fera l'objet d'une annexe budgétaire.**

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE
(RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

06-2018) Modification de la délégation au Président relative aux marchés, accords-cadres et de leur modification en cours d'exécution (ex-avenants)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire MODIFIE la délégation de compétence consentie au Président comme suit :

« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution, dans la limite d'un montant inférieur ou égal à 400 000 € H.T. pour ceux relatifs aux fournitures et services, et de 5 548 000 € HT pour ceux relatifs aux travaux, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ».

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

07-2018) Acquisition d'une parcelle en vue de l'aménagement d'une piste cyclable intercommunale

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***AUTORISE le Président à acquérir, pour le compte de la COBAN, la parcelle cadastrée AE 55 sise 43 Avenue de la Côte d'Argent à Marcheprime pour un montant total de 5 750 € hors taxes et droits d'enregistrement ;***
- ***AUTORISE la première Vice-Présidente, Mme Nathalie Le Yondre, à signer l'acte d'acquisition en la forme administrative ainsi que toute autre pièce se rapportant à ce dossier ;***
- ***DECIDE que tous les frais se rapportant à cette acquisition (frais de bornage, document d'arpentage, notaire le cas échéant, etc.) sont à l'entière charge de la COBAN ;***
- ***AUTORISE le Président à engager les dépenses induites par cette acquisition ;***
- ***CHARGE le Président de l'authentification de l'acte d'acquisition immobilière passé en la forme administrative et de sa conservation.***

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) (RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

08-2018) Convention d'entente intercommunale et syndicale pour la gestion en commun de la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir avec le SIBA, le SIAEBVELG et le PNRLG, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

09-2018) Institution de la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***INSTITUE la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) à compter de l'exercice 2018 ;***
- ***HABILITE le Président à signer toute pièce relative à ce dossier ;***
- ***CHARGE le Président de notifier cette décision aux Services préfectoraux.***

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

10-2018) Fixation du produit de la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***ARRETE le produit de 2018 de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) à 100 000 € ;***
- ***HABILITE le Président à signer toute pièce relative à ce dossier ;***
- ***CHARGE le Président de notifier cette décision aux Services préfectoraux.***

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

MOBILITE (RAPPORTEUR : M. PERRIERE)

11-2018) Approbation des schémas de mobilité et des modes doux de la COBAN

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***APPROUVE le Schéma des Mobilités ;***
- ***APPROUVE le Schéma des modes doux.***

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

DEVELOPPEMENT ET PROMOTION ECONOMIQUE
(RAPPORTEUR : Mme LARRUE)

12-2018) Convention de partenariat avec le Pôle de compétitivité XYLOFUTUR

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***APPROUVE la convention de partenariat ;***
- ***AUTORISE le versement d'une subvention de 10 695 € ;***
- ***HABILITE le Président à signer la convention jointe et tout acte y afférent.***

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

13-2018) Cession des terrains de la Zone Artisanale du CAASI à Andernos-les-Bains – Grille tarifaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***APPROUVE la grille tarifaire correspondant aux terrains disponibles du CAASI et fixant le coût du m² à 76,89 € HT ;***
- ***AUTORISE le Président à procéder à la vente des lots disponibles sur la 6^{ème} tranche du CAASI ;***
- ***HABILITE M. ROSAZZA à signer les actes relatifs au transfert de propriété des terrains ;***
- ***DESIGNE l'étude notariale d'Andernos-les-Bains pour recevoir les actes et donner à ses représentants une procuration générale.***

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

14-2018) Acquisition de deux parcelles situées dans la Zone d'activité du Masquet à Mios

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à faire usage du Droit de Préemption Urbain sur les 2 parcelles AL 388 et AL 394 à Mios, mises aux enchères dans le cadre d'une procédure d'adjudication ;
- **FIXE** le plafond d'acquisition de ces deux parcelles et de substitution à l'adjudicataire à 90 000 € H.T ;
- **HABILITE** le Président à signer les actes d'achat des parcelles précitées, objets du DPU.

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

15-2018) Délégation du Droit de Préemption Urbain des Communes à la COBAN pour les parcelles situées dans les périmètres des zones d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ACCEPTE** la délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain, de la part de la Commune d'Andernos-les-Bains, sur les parcelles zonées U4 ;
- **ACCEPTE** la délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain, de la part de la Commune d'Arès, sur les parcelles zonées UYc, Uy et 1AUy ;
- **ACCEPTE** la délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain, de la part de la Commune d'Audenge, sur les parcelles zonées UY et 1 AUY ;
- **ACCEPTE** la délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain, de la part de la Commune de Biganos, sur les parcelles zonées UY, UI, 1AUY, 1AUYZ ;
- **ACCEPTE** la délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain, de la part de la Commune de Lanton, lorsque la Commune aura approuvé son nouveau PLU ;
- **ACCEPTE** la délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain, de la part de la Commune de Lège Cap-Ferret, lorsque la Commune aura approuvé son nouveau PLU ;
- **ACCEPTE** la délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain, de la part de la Commune de Marcheprime, sur les parcelles zonées UI et UY ;
- **AUTORISE** le Président à exercer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les parcelles qui seront visées par les délibérations communales.

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

16-2018) Partenariat COBAN/BA13 en vue de la création, de la gestion et de l'animation d'un espace de coworking à Lanton

Mme BANOS ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***APPROUVE le partenariat entre la COBAN et le groupement BA13 dont l'objet est de créer et d'exploiter un espace de coworking sur la Commune de Lanton ;***
- ***AUTORISE la prise en charge par la COBAN des dépenses liées à l'aménagement intérieur du site et à l'acquisition du matériel dédié au Fab Lab, l'ensemble de ces dépenses étant estimé à 150 000 € ;***
- ***AUTORISE le Président à solliciter les financements du dispositif LEADER ;***
- ***HABILITE le Président à signer les conventions à intervenir pour l'occupation des locaux ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.***

Vote

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

TOURISME (RAPPORTEUR : Mme LE YONDRE)

17-2018) Subvention de la COBAN à l'Office de tourisme Cœur du Bassin d'Arcachon

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***DECIDE d'une subvention annuelle de 238 700 euros au titre de 2018 au bénéfice de l'EPIC Office de Tourisme Cœur du Bassin d'Arcachon ;***
- ***HABILITE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

18-2018) Office de tourisme Cœur du Bassin d'Arcachon – Remplacement de l'Elu représentant la Commune de Lanton au Collège 3 du Comité de Direction

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***DESIGNE M. Gérard GLAENTZLIN, délégué au Tourisme de la Commune de Lanton au collège 3 du Comité de Direction de l'Office du Tourisme Cœur du Bassin d'Arcachon.***

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE/LOGEMENT
(RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

19-2018) Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) – Désignation d'un Elu titulaire et d'un Elu suppléant pour siéger au Comité Responsable du Plan (CRP)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire HABILITE le Président à désigner à cet effet deux membres du Conseil communautaire (un titulaire et un suppléant) pour siéger au CRP, par voie de décision.

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE
(RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

20-2018) Convention de partenariat avec la Mission Locale du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre 2018 – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***APPROUVE les termes de la convention de partenariat qui engage la COBAN à soutenir le fonctionnement de la Mission Locale du Bassin d'Arcachon, pour un montant total de 111 781 €, pendant un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 ;***
- ***AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires ;***
- ***AUTORISE le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier et notamment ladite convention.***

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES **(RAPPORTEUR : M. LE PRÉSIDENT)**

➤ **Décisions du Président**

Fait à Andernos-les-Bains,

Le 14 février 2018

**Le Président de la COBAN,
Bruno LAFON**

